

PLAN LOCAL D'URBANISME

4. REGLEMENT

Document graphique
Ensemble de la commune au 1 / 5 000 ème

REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR

Pièce n° 4.2

Arrêté par délibération du Conseil Municipal :
le 25 juillet 2013
Approuvé par délibération du Conseil Municipal :
le 4 mars 2014

INITIATIVE Aménagement et Développement

Siège social : 4, Passage Jules Didier - 70000 VESOUL
Tél : 03.84.75.46.47 - Fax : 03.84.75.31.69
initiative@orange.fr



Agence de BESANCON
Tél : 03.81.83.53.29
initiativead2@orange.fr

0 m 50 m 100 m 150 m 200 m 250 m

LEGENDE :

— Limite de zones - - - Limite de secteurs

ZONES A URBANISER

1AUX Zone à urbaniser dans le respect des conditions définies par les orientations d'aménagement de programmation et le règlement. Les équipements publics situés en périphérie immédiate ont une capacité suffisante pour desservir l'ensemble de la zone
- Vocation principale d'activités économiques -

ZONES AGRICOLES

A Zones à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles.

ZONES NATURELLES ET FORESTIERES

N Zones à protéger en raison soit de la qualité et de l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages, soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels.

Np Secteur de parc et de jardin de la zone N où les extensions limitées et les abris de jardin sont autorisés dans le respect des éléments remarquables du paysage et de l'architecture

Nv Secteur de la zone N présentant des vestiges archéologiques

Secteur concerné par des risques d'inondation (PPRI de la Sorne)

Secteur concerné par des risques de mouvements de terrain risque moyen (alea 2)

Prévention de risques et protection de l'environnement par rapport aux canalisations de transport d'hydrocarbures.

RESPECT DES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES ET DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

(Corridors écologiques)

Plans d'eau, cours d'eau

Zones humides

Bois, haie, bosquet...Élément du bâti ou du paysage à protéger, à mettre en valeur au titre de l'article L.123-1-5.7° :

Espaces boisés classés



LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N°	Nature de l'opération	Bénéficiaire	Superficie
13	Création d'un cheminement piéton	Commune	457 m²